

Date :

26-06-2025

Numéro : 2025-06-25/01

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST  
34400

Séance du 26 juin 2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 26 juin

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, LA BELLA Michel, MANSE Jean-Luc, MAY Carine, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie, TAURELLE Vincent, TOSCANO Florence.

Procurations : Mme OLIVIER Véronique à M. MANSE Jean-Luc, Mme. ROUS Claudie à Mme SABATIER Cathy, Mme RUIVO Joëlle à M. QUESADA Yves.

Absents : MM. BERTELOOT Georges, ROUX Jérôme, Mme BERNY Hélène.

Secrétaire de séance : M. PERRIER Jérôme

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

## Date de la convocation

19/06/2025

Date d'affichage  
19/06/2025

## DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à plusieurs ajustements comptables en cours d'exercice, afin d'adapter le budget primitif voté aux évolutions constatées depuis le début de l'année. Ces ajustements concernent tant la section de fonctionnement que la section d'investissement, et permettent notamment :

- d'ouvrir ou de réajuster certains crédits nécessaires au bon fonctionnement des services,
- de prendre en compte des recettes ou dépenses nouvelles, ou des reports d'opérations,
- de réaffecter des crédits entre chapitres ou opérations, sans modification de l'équilibre global du budget.

La décision modificative n°1 présentée au Conseil municipal est équilibrée en dépenses et en recettes. Elle est détaillée dans le tableau ci-après :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

### DECIDE

- **D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025, telle que présentée ci-dessus ;**
- **De modifier en conséquence les autorisations budgétaires initialement votées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.**

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Yves QUESADA



## Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60611_C	2 500,00		
D F 011 60612_C	15 000,00		
D F 011 60633_C	5 500,00		
D F 011 611	16 500,00		
D F 011 615231	2 900,00		
D F 011 61558	2 000,00		
D F 011 6161	1 500,00		
D F 011 622	2 000,00		
D F 011 623	10 000,00		
D F 011 625	1 100,00		
D F 011 626	2 500,00		
D F 023 023 (ordre)	9 070,00		
D I 20 202 OPNI	3 500,00		
D I 21 2158 OPNI	1 000,00		
D I 21 2182 OPNI	2 000,00		
D I 21 2183 OPNI	3 000,00		
R F 013 6419	1 100,00		
R F 731 73111	49 946,00		
R F 74 74111	4 561,00		
R F 74 744	7 176,00		
R F 77 773	7 787,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	9 070,00		
R I 10 10222 OPFI	430,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 500,00	70 570,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	9 500,00	70 570,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

